

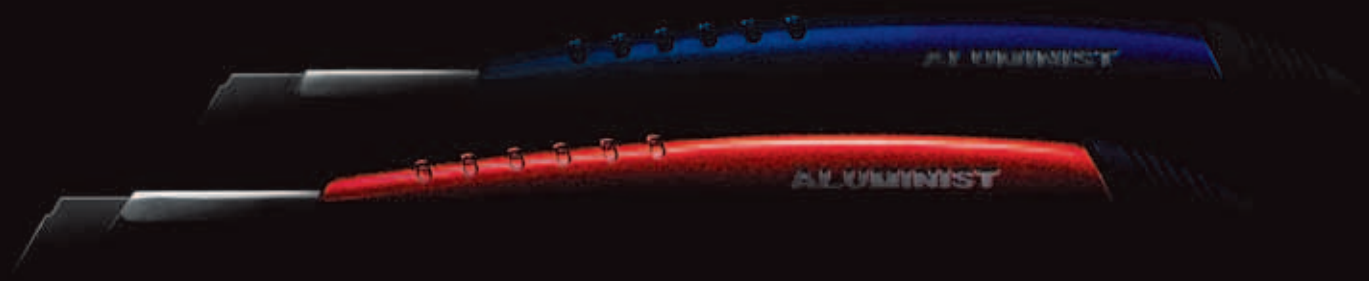


BOL 
FIXATIONS

Distributeur exclusif

Tajima

01-2011



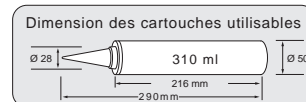
Sommaire

Pistolets Mastic et Scellement Chimique	3
Mesures courtes	4
Mesures longues	5
Cutters	6 à 10
Driver-cutter	11
Grattoir	12
Scies	13 et 14
Implantation type	15
Conditions générales de ventes	19

Convoy Just



Pistolet pour cartouche de mastic ou scellement chimique, corps extra long, tournant à 360°. Doté d'un double système de transmission

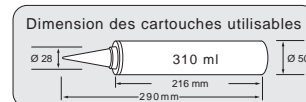


Code	EANcode	Désignation	PCB	SPCB
4 066 954	4 975 364 066 954	Pistolet Convoy Just Jaune / CNV-JUST	6	24

Convoy Lite



Pistolet pour mastic ultra-léger, doté d'un système unique de dégagement du corps par déverrouillage rotatif pour effectuer des échanges rapides et faciles de la cartouche.

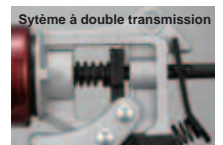


Code	EANcode	Désignation	PCB	SPCB
4 066 282	4 975 364 066 282	Pistolet Convoy Lite Noir / CNV100LT	6	24

Convoy Super



Pistolet pour mastic qualité professionnelle, corps extra-long, tournant à 360°. Doté d'un double système de transmission.



Code	EANcode	Désignation	PCB	SPCB
4 067 302	4 975 364 067 302	Pistolet Convoy Super / CNV100SP	6	24

MESURES COURTES

G Lock



Mesure résistante aux chocs, crochet terminal avec trois rivets.
Système d'absorption de choc.
Boîtier renforcé.

Code	EANcode	Désignation	PCB	SPCB
4 026 552	4 975 364 026 552	G-Lock 3 m x 16 mm / G6P30MY	6	60
4 024 800	4 975 364 024 800	G-Lock 5 m x 19 mm / G9P50MY	6	30
4 024 695	4 975 364 024 695	G-Lock 5 m x 25 mm / G5P50MY	6	30
4 026 705	4 975 364 026 705	G-Lock 8 m x 25 mm / G5P80MY	4	40
4 025 296	4 975 364 025 296	G-Lock 10 m x 25 mm / G5PA0MY	4	40

G3 Lock27



Mesure résistante aux chocs.
Système d'absorption de choc.
Extrémité du ruban à plaque magnétique.
Boîtier renforcé.

Code	EANcode	Désignation	PCB	SPCB
4 029 782	4 975 364 029 782	G3-Lock27 5 m x 27 mm / G3M750MWD15YB	6	30

MESURES LONGUES, RUBANS FIBRE DE VERRE.



Symron-R

Mesure d'arpentage en fibre de verre,
revêtement de protection PVC.



Code	EANcode	Désignation	PCB	SPCB
4 034 915	4 975 364 034 915	Symron-R 13 mm x 30 m / SYR30MT	1	12
4 034 922	4 975 364 034 922	Symron-R 13 mm x 50 m / SYR50MT	1	12

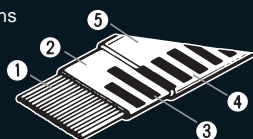
ÉCHANTILLON DU RUBAN

largeur du ruban (Épaisseur)	métrique/à double échelle	face	fourni avec
13mm (0.52mm)	à double échelle (métrique/Inch)	Recto 	SYMRON-R
		Verso 	

STRUCTURE DES RUBANS

Rubans en fibre de verre - Caractéristiques des rubans
en fibre de verre revêtus de PVC.

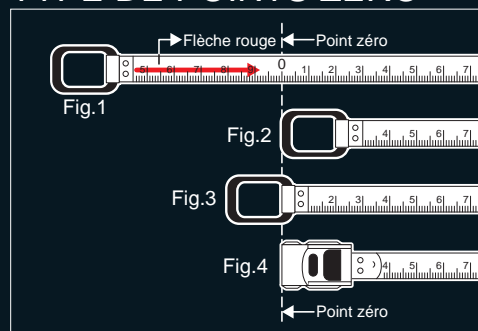
- 1 Brins de fibre de verre
- 2 Peinture spéciale en résine
- 3 Échelle imprimée avec précision
- 4 PVC transparent
- 5 Finition grénée pour éviter les reflets



Les rubans Symron en fibre de verre Tajima n'ont aucune conductivité électrique et possèdent un revêtement de la surface en PVC transparent. Ce revêtement spécial rend les rubans de Tajima 100 fois plus résistants à l'usure que des rubans en fibre de verre sans revêtement.

Seules les figures 1 et 3 sont conformes au règlement classe II de l'UE.

TYPE DE POINTS ZÉRO



CUTTERS

LC500 / LC500 SET

Cutter ergonomique de 18 mm, équipé d'un réservoir dans le manche contenant deux lames et d'un système de verrouillage automatique de la lame Auto Blade Lock, existe à l'unité ou en boîte présentoir de 40 pièces de 4 couleurs assorties.



Code	EANcode	Désignation	PCB	SPCB
4 020 109	4 975 364 020 109	Cutter plastique lame 18 mm / LC500YB	10	120
4 021 380	4 975 364 021 380	Box 40 cutters plastiques / LC500C40	3	-

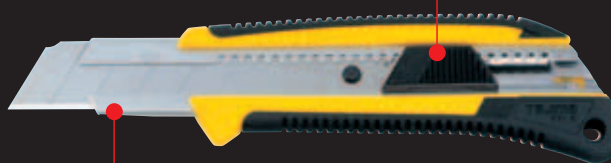
CUTTERS

LES CUTTERS DE TAJIMA AVEC GRIP ANTIDÉRAPANT ÉLASTOMÈRE.
LA SÉRIE GRI :



LE GRIP ÉLASTIQUE ET CONFORTABLE, intègre de la résine tendre et dure.

Système fiable de verrouillage automatique



Guide solide de la lame



Système fiable de verrouillage à molette

GRI LC360

Cutter ergonomique de 9 mm, manche revêtu caoutchouc antidérapant. Verrouillage automatique.



Code	EANcode	Désignation	PCB	SPCB
4 015 822	4 975 364 015 822	Cutter élastomère lame 9 mm / LC360B	10	120

CUTTERS

GRI LC560D10 / LC661B

Cutter de 18 mm à haute performance, équipé d'un manche en caoutchouc et de verrouillage automatique de la lame Auto Blade Lock.

Cutter de 25 mm à haute performance, équipé d'un manche en caoutchouc et de verrouillage à molette de la lame Dial Blade Lock.



Code	EANcode	Désignation	PCB	SPCB
4 015 617	4 975 364 015 617	Cutter élastomère lame 18 mm / LC560D10	10	120
4 015 815	4 975 364 015 815	Cutter élastomère lame 25 mm / LC661B	10	100

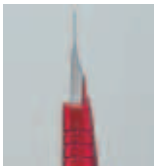
GAMME V-REX

Couteau lame trapèze rétractable



Code	EANcode	Désignation	PCB	SPCB
4 019 677	4 975 364 019 677	Couteau lame trapèze rétractable / VR102D	12	72

ALUMINIST



LA FORCE DE COUPE,
qui est dirigée vers le centre de la lame, fournit
une excellente précision.

LE MANCHE ERGONOMIQUE EN ALUMINIUM,
avec son système de guidage de lame en acier Inox
"Heavy-gauge", permet un travail professionnel en toute sécurité.

Aluminist AC500RB

Les cutters de 18 mm en aluminium, crantés, réalisés par la technique du moulage par injection, possèdent un réservoir dans le manche avec deux lames. Les modèles disponibles sont en Auto Blade Lock (=verrouillage automatique de la lame)



Code	EANcode	Désignation	PCB	SPCB
4 018 090	4 975 364 018 090	Cutter Aluminist lame 18 mm rouge / AC500RB	4	40

RECHARGES POUR CUTTERS

Distributeurs 10 LAMES



Code	EANcode	Désignation	PCB	SPCB
4 014 252	4 975 364 014 252	Distributeur 10 lames 9 mm / LB30CD	10	120
4 019 042	4 975 364 019 042	Distributeur 10 lames 18 mm / LCB50RBC	10	120
4 020 888	4 975 364 020 888	Distributeur 10 lames 25 mm / LB65B	10	100
4 019 578	4 975 364 019 578	Distributeur 10 lames trapèze 25 mm / VRB-10B	10	100

DRIVER-CUTTER

Driver-cutter



Code	EANcode	Désignation	PCB	SPCB
4 019 912	4 975 364 019 912	Driver-cutter plastique lame 18 mm / DC501YB	10	120
4 019 936	4 975 364 019 936	Driver-cutter élastomère lame 18 mm / DC561YB	10	120

GRATTOIR

Scrape-rite

Grattoir Aluminium à lame réversible, poignée renforcée avec tête de frappe, pour un travail de précision ou de débit.



Contient un ressort de sécurité
Système de remplacement de lame aisé. Le ressort empêche la lame de tomber accidentellement.



Travail de force
La tête possède une plaque de frappe en acier extra-dure



Travail de précision
La lame réversible de 18 mm se prête aux travaux de grattage standards ou exigeants.

Code	EANcode	Désignation	PCB	SPCB
4 016 133	4 975 364 016 133	Grattoir Scrape-rite ép. lame 3 mm / SCRL300	4	-

Rapid Pull



Scie de précision, avec système de changement de lame rapide.
Coupe à ras possible, lame remplaçable, denture inversée.
Coupe en tirant.



Code	EANcode	Désignation	PCB	SPCB
4 019 356	4 975 364 019 356	Scie Rapid Pull denture inversée / PUL265D	6	36

Magnum



Scie en tirant avec poignée Bi-matière.
Lame en téflon pour finitions et coupes fines.

Code	EANcode	Désignation	PCB	SPCB
4 019 028	4 975 364 019 028	Scie Magnum lame Téflon / MG300FB	12	-

Aluminist



Lame vissée avec la manche, équipée d'une lame ultra-glissante PowerGlide de 0.9 mm, revêtue de fluorine permettant de maintenir la denture propre. Pour élagage et placo.
Lame noire avec fourreau.

Le revêtement fluorine empêche la résine et les copeux de bois de coller



*Les lames noires Black Power Glide et une lame standard après 100 coupes de branches d'une épaisseur de 40 mm

Code	EANcode	Désignation	PCB	SPCB
4 017 789	4 975 364 017 789	Scie Aluminist + Fourreau / ALSA240	4	-

SCIES

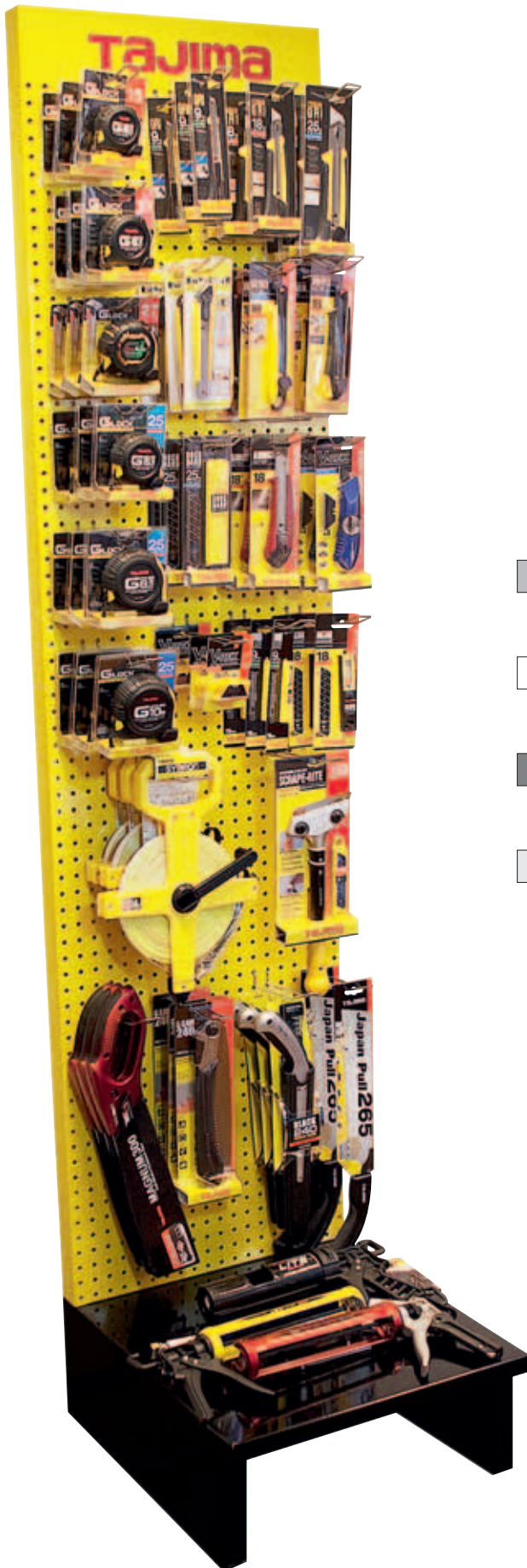
G-Saw



Scie à lame pliable, denture agressive multi-usages.
Pour élagage et placo.

Code	EANcode	Désignation	PCB	SPCB
4 015 891	4 975 364 015 891	Scie G-Saw pliable / GK240	6	60

IMPLANTATION TYPE



- Mesure / Mètre
- Coupe / Cutter
- Sciage
- Grattoir

500 mm

2160 mm

Tajima			
4 026 552 G Lock Page 4	4 015 822 GRI - 9 Page 7	4 015 617 GRI - 18 Page 8	4 015 815 GRI - 25 Page 8
4 024 800 G Lock Page 4			
4 029 782 G3 Lock27 Page 4	4 020 109 LC500 Page 6	4 019 912 Driver-Cutter Page 11	4 019 936 Driver-Cutter Page 11
4 024 695 G Lock Page 4	4 020 888 LB65B Page 10	4 018 090 Aluminist Page 9	4 019 677 V-REX Page 8
4 026 705 G Lock Page 4			
4 025 296 G Lock Page 4	4 019 578 Lame V-REX Page 10	4 014 252 Lame 9 mm Page 10	4 019 042 Lame 18 mm Page 10
4 034 915 Symron-R Page 5		4 016 133 Scrape-rite Page 12	
4 019 028 Magnum 300 Page 13	4 015 891 G-Saw Page 14	4 017 789 Scie Aluminist Page 13	4 019 356 Rapid Pull Page 13

NOTES

NOTES

Conditions générales d'affaires de la société ETANCO

(Version Avril 2011 – Annule et remplace toute version antérieure)

1 - Généralités :

Les présentes conditions générales s'appliquent aux relations contractuelles entre la société ETANCO ci-après dénommée « le Fournisseur » et la société cliente ci-après dénommée « le Client ».

2 - Champ d'application du contrat :

Ne font pas partie du contrat : les documents, catalogues, publicités, tarifs non mentionnés expressément dans les conditions particulières.

3 - Mode de passation des commandes :

Le contrat n'est parfait que sous réserve d'acceptation expresse de la commande par le Fournisseur. L'acceptation de la commande se fait par tout moyen écrit. Toute commande expressément acceptée par le Fournisseur, fermée ou ouverte, sera réputée entraîner l'acceptation par le Client de l'offre du Fournisseur. La commande fermée précise de manière ferme les quantités, prix et délais. La commande ouverte doit être limitée dans le temps par le délai convenu, définir les caractéristiques et le prix du produit, prévoir des quantités minimales et maximales et des délais de réalisation sont prévus. Le cadencement des ordres de livraison définit des quantités précises et des délais qui s'inscrivent dans la fourchette de la commande ouverte. En cas de variation de plus de 20% à la hausse ou à la baisse, les parties devront se concerter pour trouver une solution aux conséquences de cet écart, susceptibles de modifier l'équilibre du contrat au détriment du Fournisseur. Toute modification du contrat demandée par le Client est subordonnée à l'acceptation expresse du Fournisseur. La commande ne peut être annulée sauf accord du Fournisseur, et dans ce cas, le Client indemniser le Fournisseur pour tous les frais engagés et pour toutes les conséquences directes et indirectes qui en découlent. En outre, l'acompte déjà versé restera acquis au Fournisseur. Toute modification, inexécution ou suspension du contrat ne permettant pas l'écoulement des stocks dans les conditions prévues au contrat entraînera une renégociation des conditions économiques initiales permettant l'indemnisation du Fournisseur. En cas de vente de produits sur catalogue, un retour des marchandises ne pourra avoir lieu qu'avec l'accord exprès et préalable du Fournisseur. Dans le cas où le Fournisseur a consenti au retour : le Client devra retourner le produit en port payé, à ses frais et risques; le produit devra être retourné en parfait état, protégé ou emballé dans son emballage d'origine dans un délai de 8 jours; le retour donne lieu à un remboursement égal à 80% maximum de sa valeur facturée après expertise dans les magasins du Fournisseur.

4 - Travaux préparatoires et accessoires à la commande :

Le Fournisseur conserve l'intégralité des droits de propriété matérielle et intellectuelle sur les documents prêtés. Les échantillons ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec l'autorisation expresse du Fournisseur. Les outillages étant conçus par le Fournisseur et adaptés à ses méthodes et à ses équipements restent sa propriété et demeurent dans ses ateliers. La participation du Client aux frais d'outillage n'emporte aucun transfert de droit de propriété matérielle ou intellectuelle ni de savoir-faire. Les renseignements, photos, prix, descriptions figurant dans les catalogues, prospectus, cd-rom, sites internet ou plus globalement sur tout document commercial sont donnés à titre indicatif et non contractuel, le Fournisseur se réserve le droit d'y apporter toute modification en fonction des nécessités du moment ou du perfectionnement de la fabrication.

5 - Caractéristiques et statut des produits commandés :

Le Client est responsable de la mise en oeuvre du produit dans les conditions normales prévisibles d'utilisation et conformément aux législations de sécurité et d'environnement en vigueur sur le lieu d'utilisation ainsi qu'aux règles de l'art de sa profession. Les emballages non consignés ne sont pas repris par le Fournisseur. Les emballages sont conformes à la réglementation de l'environnement applicable suivant la destination des produits. Le Client s'engage à éliminer les emballages conformément à la législation locale de l'environnement. Le Client s'engage à transmettre les informations utiles à la mise en oeuvre du produit au sous-acquéreur éventuel. Le Fournisseur assure la traçabilité du produit jusqu'à la date de livraison au Client.

6 - Propriété intellectuelle et confidentialité :

Tous les droits de propriété intellectuelle, ainsi que le savoir-faire incorporés dans les documents transmis, les produits livrés et les prestations réalisées demeurent la propriété exclusive du Fournisseur. Les parties s'engagent réciproquement à une obligation générale de confidentialité portant sur les éléments (documents sur quelques supports que ce soit, rapports de discussion, plans, échanges de données informatisées etc.) échangés dans le cadre de la préparation et de l'exécution du contrat. Ces dispositions ne font pas obstacle à la faculté pour le Fournisseur d'utiliser son savoir-faire et sa technologie propre développés à l'occasion du contrat, à défaut d'accord particulier conclu entre les parties. Le Client garantit qu'au moment de la conclusion du contrat le contenu des plans et du cahier des charges et leurs conditions de mises en oeuvre n'utilisent pas les droits de propriété intellectuelle ou un savoir-faire détenus par un tiers. Le Client garantit le Fournisseur des conséquences directes ou indirectes de toute action en responsabilité civile ou pénale résultant notamment d'une action en contrefaçon ou en concurrence déloyale.

7 - Livraison, transport, vérification et réception des produits :

Les délais de livraison courent à partir de la plus tardive des dates suivantes : date de l'accusé de réception de la commande, date de réception de toutes les matières, matériels, équipements, outillages, détails d'exécution dus par le Client, date d'exécution des obligations contractuelles ou légales préalables dues par le Client. Les délais stipulés ne sont toutefois qu'indicatifs et peuvent être remis en cause dans le cas de survenance de circonstances indépendantes de la volonté du Fournisseur. La livraison est réputée effectuée dans les usines ou entrepôts du Fournisseur. Les risques sont transférés en conséquence au Client dès la livraison sans préjudice du droit du Fournisseur d'invoquer le bénéfice de la clause de réserve de propriété ou faire usage de son droit de rétention. A défaut de convention contraire, toutes les opérations de transport, d'assurance, de douane, de manutention, d'amenée à pied d'oeuvre, sont à la charge et aux frais, risques et périls du Client. Le Client doit à ses frais et sous sa responsabilité vérifier ou faire vérifier la conformité des produits aux termes de la commande et effectuer la réception juridique des produits par laquelle il en reconnaît la conformité au contrat.

8 - Cas de force majeure :

Aucune des parties au présent contrat ne pourra être tenue pour responsable de son retard ou de sa défaillance à exécuter l'une des obligations à sa charge au titre du contrat si ce retard ou cette défaillance sont l'effet direct ou indirect d'un cas de force majeure. Chaque partie informera l'autre partie, sans délai, de la survenance d'un cas de force majeure dont elle aura connaissance et qui, à ses yeux, est de nature à affecter l'exécution du contrat.

9 - Etablissement du prix :

Les prix sont établis hors taxes « départ d'usine ». Ils sont facturés aux conditions du contrat.

10 - Paiement :

Les paiements ont lieu, sauf accord exprès particulier, au 30^e jour fin de mois suivant la date de livraison. Les paiements anticipés sont effectués sans escompte sauf accord particulier. Tout retard de paiement donnera lieu à l'application d'une pénalité de retard égale à 3 fois le taux d'intérêt légal. Tout retard de paiement d'une échéance entraîne, si bon semble au Fournisseur, la déchéance du terme contractuel, la totalité des sommes dues devenant immédiatement exigibles, ainsi que des pénalités de retard. En cas de dégradation de la situation du Client constatée la livraison n'aura lieu qu'en contrepartie d'un paiement immédiat. Conformément à l'article L442-6 I 8° du code de commerce, le Client s'interdit toute pratique illicite de débit ou d'avoir d'office. Quand le contrat conclu s'inscrit dans une chaîne de contrat d'entreprise, le Client a l'obligation légale de faire accepter le Fournisseur par son propre donneur d'ordre. Il a également l'obligation de faire accepter les conditions de paiement du Fournisseur par celui-ci. Si le donneur d'ordre n'est pas le client final, le Client s'engage à exiger de sa part le respect des formalités de la loi de 1975.

Réserve de propriété :

Le Fournisseur conserve l'entière propriété des biens faisant l'objet du contrat jusqu'au paiement effectif de l'intégralité de prix en principal et accessoires. Néanmoins, à compter de la livraison, le Client assume la responsabilité des dommages que ces biens pourraient subir ou occasionner.

11 - Responsabilité :

La responsabilité du Fournisseur est strictement limitée au respect des spécifications du Client stipulées dans le cahier des charges. Le Fournisseur devra exécuter l'ouvrage demandé par le Client, dans le respect des règles de l'art de sa profession. La responsabilité du Fournisseur est exclue pour les défauts provenant des matières fournies par le Client, pour les défauts provenant d'une conception réalisée par le Client, pour les défauts qui résultent en tout ou partie de l'usure normale de la pièce, des détériorations ou accidents imputables au Client ou à un tiers, en cas d'utilisation anormale ou atypique ou non conforme à la destination du produit, aux règles de l'art ou aux préconisations ou recommandations du Fournisseur. La responsabilité du Fournisseur sera limitée aux dommages matériels directs causés au Client qui résulteraient de fautes imputables au Fournisseur dans l'exécution du contrat. Le Fournisseur n'est pas tenu des dommages résultant de l'utilisation par le Client de documents techniques, informations ou données émanant du Client ou imposées par ce dernier. En aucune circonstance, le Fournisseur ne sera tenu d'indemniser les dommages immatériels ou indirects. Les pénalités et indemnités prévues ont la valeur d'indemnisation forfaitaire. La responsabilité civile du Fournisseur, est limitée à une somme plafonnée au montant de la fourniture encaissée au jour de la prestation. Le Client se porte garant de la renonciation à recours de ses assureurs ou de tiers en relation contractuelle avec lui, contre le Fournisseur ou ses assureurs au-delà des limites et exclusions fixées ci-dessus.

12 - Attribution de juridiction :

A défaut d'accord amiable, il est de convention expresse que tout litige relatif au contrat sera de la compétence exclusive du tribunal dans le ressort duquel est situé le domicile du Fournisseur, même en cas d'appel et de pluralité de défendeurs.



BOL
FIXATIONS

Distributeur exclusif

Tajima

ETANCO - DIVISION BOL - Parc les Érables - Bât. 1 - 66 route de Sartrouville - BP49 - 78231 LE PECQ Cedex - FRANCE

Tél. : + 33 (0)1 34 80 52 00 - Fax : + 33 (0)1 34 80 50 92 - www.bol-fixations.fr

BOL-FIXATIONS, une marque du Groupe ETANCO